

Image not found or type unknown



## Enfant boursier et parents divorcés

Par **bc3122**, le **09/05/2012** à **17:40**

Bonjour,  
Mon enfant est boursier et est à ma charge. En effet, son père et moi avons divorcé et j'ai obtenu la garde et une pension alimentaire. J'ai donc rempli le dossier de bourse de mon enfant avec mes revenus.  
A la rentrée prochaine, mon enfant commencera ses études supérieures. Mais il y a presque 2h de trajet entre mon domicile et son université alors que son père habite à côté de l'université.  
Mon enfant peut-il aller habiter chez son père la semaine tout en restant sur ma déclaration et sans risquer de perdre sa bourse?